



Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe
Conseil permanent

PC.DEC/580
18 décembre 2003

FRANÇAIS
Original : ANGLAIS

488ème séance plénière

PC Journal No 488, point 7 de l'ordre du jour

DECISION No 580
PROROGATION DU MANDAT DU BUREAU DE L'OSCE
A DOUCHANBE

Le Conseil permanent,

Décide de proroger le mandat du Bureau de l'OSCE à Douchanbé jusqu'au
31 décembre 2004.